



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES DE CHUTES DE ROCHERS

Gorges du Tarn et de la Jonte

CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

Planche 2/5

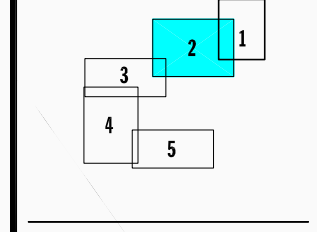
PREFECTURE DE LA LOZERE

Direction Départementale des Territoires
de la Lozère

Service : Sécurité, Risques, Énergie et Construction
Unité : Prévention des Risques
48, avenue de la Gare
48 005 MENDE

"Sur ce plan, les zones réglementaires de prévention des risques de chutes de rochers sont représentées par des couleurs et des hachures. Les zones réglementaires de prévention des risques de chutes de rochers sont représentées par des couleurs et des hachures. Les zones réglementaires de prévention des risques de chutes de rochers sont représentées par des couleurs et des hachures."

assemblage des planches



Echelle : 1 / 10 000

Décembre 2011
Dossier n° 11 60 00104

Référence DAO :
PR - Gorges du Tarn,
Cartes 10000 - 2013
carte_10000_planche2.dwg

Fond de plan SCAN 25 n° 4 © IGN - agrand au 1 : 10 000

ZONAGE REGLEMENTAIRE	
B1	Zone où l'habitat permanent est soumis à un risque de chute de rochers de nature à compromettre la sécurité des personnes, des biens ou des activités.
B2	Zone où l'habitat permanent est soumis à un risque de chute de rochers de nature à compromettre la sécurité des personnes, des biens ou des activités.
R1	Zone où l'habitat permanent est soumis à un risque de chute de rochers de nature à compromettre la sécurité des personnes, des biens ou des activités.
R2	Zone où l'habitat permanent est soumis à un risque de chute de rochers de nature à compromettre la sécurité des personnes, des biens ou des activités.
	Zone de camping.
	Limite de la zone couverte par le P.P.R.
	Limite de la zone couverte par le P.P.R.

